



# Rapport de la Commission de Gestion

**Penthaz**

**Exercice 2018**



## COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Noms et prénoms des membres	Fonctions
VALZINO Carmen	Présidente
DELEDERRAY Jacques	Vice-président
GERBER Jean-Marc	Rapporteur
AMARANTIDIS Filomena	Membre
KOHLER Albert	Membre
MARTIN Bernard	Membre

## PRÉAMBULE

La Commission s'est réunie à partir du 21 janvier 2019. Elle a tenu 21 séances, dont des entrevues avec le boursier, les Municipaux et le Syndic, comme suit :

- 25 février – Monsieur Cédric Tronchet
- 26 février – Messieurs Jean-François Pollien et Pierre-Henri Dumont
- 14 mars – Messieurs Albert Emery et Philippe Tesse
- 19 mars – Monsieur Philippe Besson

Deux nouveaux membres ont rejoint la Commission de Gestion : MM. Albert Kohler et Bernard Martin.

Fin janvier, M. Rinaldo Canuto, Président de la Commission a présenté sa démission du Conseil communal et de ses fonctions au sein de la Commission de Gestion pour des raisons privées. Nous le remercions vivement pour son investissement au sein du Conseil communal et de notre Commission.

Nous avons remanié les fonctions de la Commission de Gestion selon la composition énoncée ci-dessus.

Notre Commission n'a pas jugé nécessaire de rencontrer le personnel communal étant donné que ce dernier avait été entendu l'année dernière. Lors de nos entretiens nous avons abordé la question du personnel avec les Municipaux concernés, et ceux-ci nous ont fait part unanimement de leur satisfaction et des bonnes relations qui règnent entre employés.

Nous avons décidé de poursuivre dans la continuité du dernier rapport et de vous présenter les points qui nous ont interpellés au cours de nos séances et entretiens. Un questionnaire concernant son dicastère a été soumis à chaque Municipal avant les entretiens.

Conformément à l'Art. 72 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion a demandé à la Commission des Finances d'examiner et de rapporter sur les comptes 2018.

Le rapport de la Commission des Finances est inclus ci-dessous.

Nous pensons que cette collaboration créera une meilleure synergie entre la Commission des Finances et le boursier. La Commission de Gestion pourra ainsi se consacrer à l'examen des activités et du fonctionnement de la commune, tout en ayant un suivi des comptes communaux.

Pour sa part, la Commission des Finances trouve, après une première expérience, très intéressant de pouvoir suivre le processus comptable sur sa totalité depuis l'étude du budget jusqu'au contrôle des comptes.

## GLOSSAIRE

AIEE	Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux usées
AJERCO	Accueil de Jour de l'Enfance Région Cossonay
ARGdV	Association de la Région du Gros-de-Vaud
ASICoPe	Association Scolaire Intercommunale Cossonay - Penthaz
ASICOVV	Association Scolaire Intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge
ASIVenoge	Association Scolaire Intercommunale de la Venoge
ASP	Assistant de Sécurité Publique
ASPIC	Association Piscine Intercommunale des Chavannes
BAMO	Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage
CIP	Caisse Intercommunale de Pension
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
EKML	Ecole de Krav Maga Lausanne
FC	Football Club
LAT	Loi sur l'Aménagement du Territoire
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour de l'Enfance
LEM	Loi sur les Ecoles de Musique
LMP	Loi sur les Marchés Publics
PCi	Protection Civile
PGA	Plan Général d'Affectation
PPDL ( V)	Penthaz - Penthaz - Daillens - Lusery-Villars
OM	Ordonnances Municipales
RC 177	Route Cantonale 177
RI	Revenu d'Insertion
RPGA	Règlement du Plan Général d'Affectation
SDIS	Service de Défense Incendie et de Secours
SDT	Service Du Territoire
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers

## COMPTES 2018

La Commission de Gestion s'est réunie le 25 février avec le boursier communal, en présence d'une délégation de la Commission des Finances. Elle a pris connaissance des comptes 2018 qui se sont soldés par un bénéfice de CHF 2'345.22.

La Commission de Gestion souligne une nouvelle fois la clarté des comptes présentés par M. Tronchet ainsi que la précision de ses réponses à nos questions.

Nous réitérons nos félicitations quant à la qualité de son travail.

**Vœu No 1** : La Commission de Gestion souhaite que les remarques de la CoFin soient prises en compte dans le prochain exercice, à savoir séparer les comptes par manifestations et améliorer la traçabilité des pièces comptables.

**Observation No 1** : Après lecture du rapport de la Commission des Finances, la Commission de Gestion regrette le maintien de la manifestation du PCC contrairement à notre vœu exprimé dans notre rapport sur l'exercice 2017.

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LES COMPTES

### RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

#### Comptes 2018

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Dupraz (président), de Mme Natacha Baudet (rapporteuse) et de MM. Marino (vice-président), Durussel, Muster et Parisod, M. Reynaud étant absent, s'est réunie à plusieurs reprises à la Maison de commune, suite à la demande faite par la commission de gestion de leur faire un retour sur la gestion des comptes.

Les comptes, ainsi que les documents et les outils nécessaires pour accéder aux justificatifs nous ont été transmis par le boursier, M. Cédric Tronchet. Toutes les pièces étant contrôlées par la fiduciaire, nous avons décidé de ne pas refaire un contrôle complet de toutes les écritures mais de nous concentrer sur certains comptes.

Nous avons donc décidé de détailler les comptes des manifestations, c'est-à-dire les comptes 150.3170, 150.3653, 150.3901 et 150.4359. Les montants ont d'abord été répartis par manifestations selon le tableau ci-dessous. Nous avons choisi de détailler la manifestation « Penthaz Comique Club » (ci-après « PCC ») qui a été répartie par catégorie dans un deuxième tableau. Comme seule la fête du 1<sup>er</sup> août fait partie d'un compte séparé (150.3170), les autres

manifestations étant regroupées dans les comptes de dépense (150.3653) et de recette (150.4359), cela a nécessité d'« éclater » ces comptes sur la base des écritures.

Le compte 150.3901 correspond aux heures des employés communaux et des vacances des municipaux pour un total de CHF 30'201. Ces heures ont été mises sur le compte « Affaires culturelles et de loisirs » de manière globale et il n'est pas possible d'avoir une répartition plus détaillée. Nous avons donc décidé de répartir ce montant au prorata des coûts des manifestations. Ce calcul ne correspond probablement pas à la réalité, mais ces coûts doivent apparaître sur le décompte des manifestations et cette méthode ne nous a pas semblée plus mauvaise qu'une autre.

#### Commune de Penthaz – Résultats Manifestations – 2018

Manifestations	Coûts	Répartition des heures au prorata	Coûts totaux
Penthaz Comique Club (PCC)	CHF 18 687,77	CHF 11 818,37	CHF 30 506,14
Fête des Tartreux	CHF 13 214,25	CHF 8 356,85	CHF 21 571,10
Roses de la St-Valentin	CHF 1 307,75	CHF 827,04	CHF 2 134,79
Tour du Pays de Vaud	CHF 3 386,60	CHF 2 141,73	CHF 5 528,33
Sociétés locales	CHF 2 493,15	CHF 1 576,70	CHF 4 069,85
Divers	CHF 1 223,10	CHF 773,50	CHF 1 996,60
Commission culturelle du Bornalet	CHF 1 201,70	CHF 759,97	CHF 1 961,67
Fête du 1er Août	CHF 6 241,50	CHF 3 947,20	CHF 10 188,70
<b>Total</b>	<b>CHF 47 755,82</b>	<b>CHF 30 201,35</b>	<b>CHF 77 957,17</b>

Répartitions PCC par catégorie	Dépenses	Recettes
Marketing	CHF 8 774,34	
Cachet	CHF 18 266,60	
Technique	CHF 10 905,91	
Buvette		CHF 3 264,45
Service	CHF 1 702,30	
Repas	CHF 667,20	
Billets		CHF 18 364,13
Heures employés et vacances municipaux	CHF 11 818,37	
<b>Totaux</b>	<b>CHF 52 134,72</b>	<b>CHF 21 628,58</b>
<b>Total des coûts</b>	<b>CHF 30 506,14</b>	

Nous constatons que les plus grandes dépenses ont été faites pour le PCC, la fête des Tartreux et le 1er Août. Nous pouvons considérer que la fête des Tartreux ainsi que le 1er août sont des fêtes villageoises, ce qui n'est pas le cas du PCC.

En analysant les comptes détaillés du PCC, il semblerait normal que la vente des billets aurait dû couvrir les dépenses engendrées par la technique, le marketing et les cachets des artistes, alors

qu'il en résulte une perte de 20'249 CHF. De plus, nous constatons qu'après soustraction des frais de repas et de service, la buvette a rapporté CHF 1'562 pour les deux soirées.

De plus, pour les manifestations, nous remarquons que le budget hors 1<sup>er</sup> août (150.3653), qui a été accepté par le conseil, est de CHF 20'000 et que la dépense réelle totale est de CHF 41'425. Ce qui nous fait une perte supplémentaire par rapport au budget de CHF 21'425.

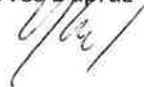
En conclusion, nous estimons que les comptes 150.3653 et 150.4359, autant pour le budget que pour les comptes, devraient être répartis par manifestations, du moins pour les manifestations importantes. Cela permettrait au conseil communal d'avoir une meilleure vision des manifestations prévues et de leurs coûts, lors de l'approbation du budget. Dans ce cas, les comptes dépenses et recettes pourraient être également assemblés de manière à ne présenter qu'une ligne par manifestation.

Pour les autres comptes, nous avons fait des pointages aléatoires sur plusieurs dicastères, nous n'avons pas constaté d'erreurs et nous relevons que la comptabilité est très bien tenue. Le seul point que nous aimerions relever est que lorsqu'un justificatif est réparti sur plusieurs comptes, même s'il est clairement indiqué que c'est une facture « multiple », la répartition n'est pas indiquée sur le justificatif. Si la répartition était directement indiquée sur la pièce, le travail de contrôle pourrait être grandement facilité.

Penthaz, le 8 mai 2019

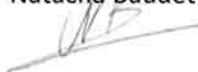
Le Président

Yves Dupraz



La Rapporteuse

Natacha Baudet



## CONSTATATIONS SUITE AUX ENTRETIENS AVEC LES MUNICIPALITÉS

Lors de nos réunions notre Commission a abordé les sujets suivants :

- finances communales ;
- dossiers constructions ; aménagement et entretien des routes ;
- associations inter-communales ;
- pont sur la Venoge ;
- réseau d'eau ; conduite d'eau potable du Bornalet ; réserve de défense incendie ;
- transports scolaires ; discipline des usagers ;
- transport régional ; PPDL ;
- ASICoPe ; ASIVenoge ;
- bilan du Penthaz-Comique-Club ;
- personnel communal ;
- attribution des mandats d'étude ;
- sécurité (mandat EKML ; mesures dissuasives ; vidéo-surveillance ) ;
- relation Etat-communes.

Les questions suivantes ont particulièrement retenu notre attention :

### ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES : RÔLE ET COMPÉTENCES DES DÉLÉGUÉS

Notre Commune compte actuellement quatre associations intercommunales : l'AIEE (composée de trois délégués) et l'ASICoPe (composée d'un délégué et d'un suppléant), l'ASIVenoge (composée de deux délégués) et l'ASPIC (composée d'un délégué et d'un suppléant).

Une association de communes est une collaboration entre ces dernières, dont le fonctionnement est semblable à celui d'une commune. Elle est composée d'un Conseil intercommunal formé de délégués des communes membres, d'un Comité de Direction, d'une Commission de Gestion et des Finances parfois réunie dans une seule entité.

Cette forme de collaboration permet à des communes de taille modeste de fournir des prestations qu'elles ne pourraient pas réaliser seules.

Les statuts des associations intercommunales précisent les règles de fonctionnement, la répartition des coûts, le mode de représentation des communes, etc. Les statuts doivent être approuvés par les Conseils communaux des communes membres.

Nous nous sommes interrogés sur le rôle et les compétences des délégués auprès de ces associations. En effet, les décisions prises par les associations intercommunales sont exécutoires, sans que l'approbation des communes membres soit nécessaire.

Lors des réunions des associations intercommunales, chaque commune est représentée par un ou plusieurs délégués municipaux et conseillers communaux. Avant chaque réunion, toute la documentation et les informations nécessaires sont transmises aux délégués. Lorsque des questions importantes sont traitées, il y a toujours une communication entre les délégués et le Municipal concerné.

Lors de nos entretiens avec les membres de la Municipalité, il nous a été répondu que cette dernière est consciente des enjeux financiers et politiques concernant les associations intercommunales et de la responsabilité des délégués communaux.



Les questions financières sont analysées avec beaucoup de rigueur par le Municipal concerné.

**Observation No 2** : Les associations intercommunales représentent incontestablement une perte d'autonomie pour les Communes. Les délégués jouent un rôle primordial dans la représentation des Communes au sein de ces associations ainsi que dans la transmission des informations de ces dernières au Conseil communal.

## REVISION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION

La Municipalité de Penthaz doit mettre en concordance avec la LAT pour 2023 le Plan Général d'affectation (PGA), véritable outil de travail pour la planification territoriale de la Commune. S'ensuivra un Règlement pour l'application de ce PGA (RPGA).

Trois appels d'offre ont été envoyés à différents Bureaux d'étude. C'est le Bureau Fischer & Montavon qui a été choisi afin d'avoir une approche différente des Bureaux qui collaborent actuellement pour notre Commune.

Il est fort probable que les délais ne puissent être respectés, au vu des travaux à entreprendre (création d'un groupe de travail et d'une présentation globale à la population, notamment) et du temps de retour, après validation par les différents Services du Canton.

Il va de soi que la nouvelle Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions (LATC) aura un impact considérable pour la rédaction de ce document.

Son coût, pas négligeable mais basé sur des normes fédérales, se situera dans une fourchette estimée entre CHF 200'000.- et CHF 300'000.-. Il aura une validité de 20 à 30 ans.

**Observation No 3** : Nul doute que cette révision du PGA représentera un dossier complexe à gérer et engendrera des coûts importants pour notre Commune.

## ATTRIBUTION DES MANDATS D'ETUDE

Dans tout projet de construction, toute acquisition de matériel ou toute demande de prestation de services dépassant un montant défini, la Municipalité a le devoir d'appliquer les réglementations en vigueur clairement établies dans des normes internationales, fédérales, selon les critères de la loi cantonale sur les marchés publics.

Toutes ces procédures sont particulièrement complexes et varient en fonction des projets. Dans le cas des constructions, les communes peuvent mandater des spécialistes tels qu'un « Bureau d'Assistance au Maître de l'Ouvrage » (BAMO) pour les aider dans le contrôle des dossiers (appels d'offres, gestion et suivi du projet).

Les coûts de ces bureaux d'études sont calculés selon des barèmes officiels en fonction des montants des projets et il n'est guère possible d'intervenir sur ces dépenses.



Un organe officiel de publication des appels d'offres (SIMAP – système d'information sur les marchés publics) permet de mettre les documents de soumission à disposition des soumissionnaires.

Pour ouvrir des appels d'offres en marchés publics c'est le montant du projet qui est déterminant. La législation vaudoise prévoit quatre types de procédure, en fonction du prix estimé du projet.

Afin de garantir les principes de transparence et d'équité d'adjudication, des critères très précis doivent être pris en compte. Pour éviter qu'une entreprise ne se sente lésée et ne fasse recours, ce qui entraînerait des retards et engendrerait des coûts supplémentaires importants, sa mise à l'écart doit être justifiée minutieusement.

Pour les projets en cours en 2018, la Municipalité a privilégié de travailler avec des entreprises régionales. En général, de trois à cinq sociétés sont retenues sur la base d'un cahier des charges bien établi pour chaque entreprise.

A la fin du processus, la Municipalité est libre de choisir le maître d'œuvre qui lui semble le mieux répondre à ses attentes.

**Observation No 4** : Si la Municipalité jouit d'une certaine liberté dans l'attribution de ses mandats, sa marge de manœuvre quant à la maîtrise des coûts est limitée.

## CONSTRUCTIONS

L'année 2018 a vu une nouvelle recrudescence des oppositions aux projets de constructions. Celles-ci ont été plus nombreuses pour la seule année 2018 qu'au cours des sept à huit années précédentes.

Cette augmentation des oppositions s'explique peut-être par le fait que certaines nouvelles constructions se font au centre du village et qu'elles touchent à des critères tels que l'harmonie, notion subjective mais figurant dans le Règlement communal de la Police des constructions, chapitre III Zone du village Art 12 Esthétique qui précise: « *les transformations ou constructions nouvelles doivent s'harmoniser avec les constructions existantes, notamment quant à la forme, aux dimensions, aux teintes et aux caractéristiques dominantes des constructions anciennes* ».

La Municipalité estime que si les normes du Règlement communal de la police des constructions sont respectées, elle ne peut que lever les oppositions.

Censé préserver le caractère villageois du centre historique de notre commune, cet article ne semble pas être prioritaire aux yeux de la Municipalité qui, appuyée par le Canton et la LAT, privilégie la densification afin d'augmenter la population.

**Vœu No 2** : La Commission de Gestion comprend les craintes de la Municipalité liées à une opposition à un projet de construction qui ne se baserait pas sur des critères purement techniques. Elle souhaiterait néanmoins qu'à l'avenir la Municipalité prenne davantage en compte le critère d'harmonie, certes plus subjectif. La qualité de vie, le respect des habitants et le développement de notre village devraient rester une priorité aux yeux de la Municipalité. Notre Commission a en effet des craintes pour la survie à terme des dernières fermes exploitées dans notre village.

## NATURALISATION – NOUVELLE PROCEDURE DES JANVIER 2018

Les candidats envoient leur dossier au Canton qui vérifie celui-ci, et crée un rapport d'enquête pour le transmettre à la Commune.

Nommée par la Municipalité, une Autorité d'enquête (composée de Mme Nathalie Pahud, Préposée au Contrôle des habitants, et M. Jacques Deléderray, Conseiller communal), officie pour compléter le rapport d'enquête en présence du candidat.

Un délai d'au minimum 3 mois est donné au candidat pour se préparer au test de connaissances de 48 questions choisies parmi 160 questions à choix multiples avec réponses à disposition. Le questionnaire porte sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales tant au niveau fédéral, cantonal que communal.

Afin de réussir son test, le candidat doit répondre correctement à 33 des 48 questions posées.

En cas de succès, la Municipalité auditionne le candidat afin de faire plus ample connaissance, avant d'envoyer le rapport d'enquête au Canton avec le préavis municipal.

Après vérification, le Canton transmet le rapport d'enquête à l'autorité fédérale pour l'obtention d'autorisation.

La nouvelle loi sur la nationalité, entrée en vigueur le 1er janvier 2018 a durci les conditions de naturalisation.

Les candidats doivent ainsi :

- être titulaire d'un permis C
- avoir séjourné 10 ans en Suisse
- avoir séjourné 2 ans dans le Canton de Vaud dont l'année précédant la demande
- parler et écrire en français.

Le prix pour une demande individuelle s'élève à CHF 800.- au total, l'émolument étant différent pour chaque commune. Pour notre commune celui-ci s'élève à CHF 250.- .

**Observation No 5** : Contrairement à ce qui avait été annoncé avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la nouvelle procédure de naturalisation n'a pas allégé le travail au niveau communal.

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Alors que la collaboration avec CarPostal s'est améliorée, la discipline des élèves s'est détériorée de manière inquiétante.

Plusieurs incidents alarmants ont été portés à notre connaissance. Des insultes, des agressions contre les chauffeurs et des détériorations du matériel nous ont été signalées.

Cette situation est grave car il en va non seulement de la responsabilité des parents mais aussi de la sécurité des élèves.

Des entretiens ont lieu régulièrement entre les autorités, les parents et les élèves concernés.

Cette situation sollicite continuellement le Municipal en charge des Ecoles, qui est mis à rude épreuve.

Une institution faîtière vient d'être mise en place avec l'accord de la DGEO afin de partager les expériences et mettre en commun les pratiques des diverses Associations scolaires.

**Observation No 6** : Nous ne pouvons qu'apporter notre soutien à la Municipalité afin qu'elle trouve une solution qui garantisse le respect des transporteurs et la sécurité des élèves.

#### **MODE DE COMMUNICATION DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

La Commission de Gestion s'interroge sur le manque de clarté dans le processus d'information concernant les décisions du Conseil communal.

Force est de constater qu'il existe des défaillances au niveau de la communication entre les décisions prises par le Conseil communal et les informations reçues par nos concitoyens.

Ainsi, des questions telles que la taxe pour l'entretien des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées, le nouveau taux d'impôt accepté par le Conseil Communal ou encore la réfection – ou remplacement – du Pont sur la Venoge ont donné lieu à de nombreuses incompréhensions de la part de nos concitoyens.

Cette situation crée non seulement un sentiment de méfiance à l'égard de la Municipalité et du Conseil communal, mais elle alourdit également le travail d'information du greffe communal.

Malgré les moyens modernes de communications officiels, certaines informations ne parviennent visiblement pas aux citoyens, créant parfois des confusions fort dommageables. Il semble que les informations publiées sur le site de la Commune ainsi que sur les piliers publics ne suffisent pas. Il est également nécessaire de penser aux personnes qui ne possèdent pas d'ordinateur, notamment les personnes âgées.

**Vœu No 3** : Consciente du désintérêt d'une partie de la population pour la vie publique et politique, la Commission de Gestion souhaiterait néanmoins que la distribution d'un « tous-ménages » soit envisagée par la Municipalité pour les sujets les plus importants, plus particulièrement ceux qui touchent au porte-monnaie de tout un chacun. On pourrait également imaginer que le Bureau du Conseil collabore afin d'offrir une meilleure information à la population concernant les séances du Conseil du Communal, en rappelant que les séances sont publiques.

## SDIS

Nous relevons avec satisfaction que deux collaborateurs des services extérieurs font partie du DPS (Détachement de Premiers Secours) du SDIS Venoge à Penthelaz.

Leurs connaissances des lieux et leur présence permanente en journée présentent un avantage pour les interventions dans notre localité.

## VISITE DES DOMAINES

Le samedi 4 mai fut consacré à notre traditionnelle visite des domaines.

Malheureusement notre Syndic, M. Philippe Besson n'était pas présent pour des raisons de santé. La Commission de Gestion espère et souhaite que la santé de Monsieur Besson s'améliore le plus rapidement possible.

Nous avons débuté notre visite par une présentation à la Maison de commune du fonctionnement de la vidéo surveillance. Les Membres de la Municipalité nous ont donné de très intéressantes explications.

Nous relevons, néanmoins, que les zones balayées par les différentes caméras fixées aux endroits stratégiques, sont limitées en raison de la Loi sur la Protection des Données. Les images ne sont actuellement conservées que 96 heures, délai trop court lorsque des infractions sont commises en début de week-end. Ce délai sera prolongé avec la révision de la LPD (Loi sur la Protection des Données).

Le Syndic et le boursier communal ont été assermentés pour le visionnement des images.

La Commission s'est ensuite rendue au cimetière, où elle a pu constater le très bon entretien du lieu. Nous avons néanmoins constaté une petite dégradation du mur d'enceinte (crépi décollé, lierre et mousse à enlever).

**Vœu No 4** : La Commission de Gestion demande de procéder à la réparation du mur d'enceinte du cimetière et veiller à son nettoyage régulier.

Nous avons également visité les vestiaires du FC Venoge.

L'entretien effectué par Monsieur Cardoso donne entière satisfaction et démontre, si nécessaire, qu'avec une politique de respect des choses prêtées et un engagement de toutes les personnes concernées, on peut conserver un lieu soumis à une forte fréquentation dans un très bon état.

Nous avons fini notre visite par un passage au collège de la Léchire. M. Dumont nous a montré les travaux de réfection de la toiture entrepris sur l'entrée ouest. Par la même occasion, nous avons parlé de l'entrée des abris PCi où de la saleté et des détritrus sont régulièrement constatés. Monsieur Ramos, concierge du collège et de la grande salle, nettoie régulièrement cet endroit, bien que cela ne fasse pas partie de son cahier des charges. Nous l'en remercions.

Cet endroit étant utilisé régulièrement comme lieu de rencontre par des jeunes, une surveillance est très difficile et compliquée. La Municipalité, en collaboration avec le service de surveillance EKML, fait tout son possible pour sensibiliser ces jeunes au respect des lieux.

Chacun des membres du Conseil communal peut apporter son aide en relayant, lorsque l'occasion se présente, un discours positif auprès des jeunes de notre Commune.

La Commission unanime a relevé la magnifique décoration florale au centre de notre village. Elle félicite et remercie nos collaborateurs communaux pour les soins apportés à ces plates-bandes et à l'entretien du village en général.

### **SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION**

Suite aux entretiens avec les Municipaux et aux discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission de Gestion, **celle-ci relève les observations suivantes :**

- 1) Que la manifestation du PCC ait été maintenue en 2018 malgré notre souhait exprimé dans le rapport de gestion 2017 et qui s'est soldée par un déficit important ;
- 2) Que les associations intercommunales représentent incontestablement une perte d'autonomie pour les Communes. Les délégués jouent un rôle primordial dans la représentation des Communes au sein de ces associations ainsi que dans la transmission des informations de ces dernières au Conseil communal ;
- 3) Que l'élaboration du PGA représentera un dossier complexe à gérer et engendrera des coûts importants pour notre Commune ;
- 4) Que la Municipalité jouit d'une certaine liberté dans l'attribution des mandats d'étude, mais sa marge de manœuvre quant à la maîtrise des coûts est limitée.

**Par ailleurs, la Commission de gestion émet les vœux suivants :**

- 1) Que les remarques de la CoFin soient prises en compte dans le prochain exercice, à savoir séparer les comptes par manifestations et améliorer la traçabilité des pièces comptables ;
- 2) Que la Municipalité prenne davantage en compte le critère d'harmonie dans les projets de construction et que la qualité de vie, le respect des habitants et le développement de notre village restent une priorité à ses yeux ;
- 3) Que la distribution d'un « tous-ménages » soit envisagée par la Municipalité pour les sujets les plus importants, notamment les questions financières, et que les séances du Conseil communal, et l'ordre du jour correspondant, soient communiquées de manière plus visible à la population ;
- 4) Que le mur d'enceinte du cimetière soit réparé et que la Municipalité veille à son nettoyage régulier.

## CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de Gestion 2018 tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son travail et son investissement qui permettent un bon fonctionnement de notre Commune.

Nous transmettons à Mme Muriel Duperrex et M. Philippe Besson nos meilleurs vœux pour un prompt rétablissement.

Nous exprimons nos remerciements aux membres de la Municipalité pour leur disponibilité et pour leur engagement pour le bon fonctionnement de notre Commune.

Nous tenons à souligner leur maîtrise et leurs connaissances dans des dossiers de plus en plus complexes.

Concernant l'exercice 2018, nous avons pu constater que la Commune est gérée avec professionnalisme et compétence.

Les prochains exercices ne s'annoncent pas de tout repos. La Municipalité devra jongler entre les attentes de la population et un budget annoncé comme serré.

Nous lui réitérons notre confiance dans l'exécution de ces tâches.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Au vu de notre travail au sein de la Commission de Gestion pour l'exercice 2018, nous vous proposons de voter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil communal de Penthaz**

- vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

### **décide :**

1. d'adopter les comptes communaux de l'exercice 2018



2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018

3. de relever la CoGestion de son mandat pour l'année 2018

Fait à Penthaz et validé par la Commission de Gestion en date du 29 mai 2019.

Au nom de la Commission de Gestion :

La présidente :



Mme Carmen Valzino

Le rapporteur :



M. Jean-Marc Gerber

